

PROCES-VERBAL N° 14
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 20H00

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Favre ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous et en rappelant que le masque sera porté tout au long de la séance. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mmes Tania DEVAUD et Isabelle ROULIN, MM. Basile FAVRE, Vincent FAVRE et Cyril SCHMIED

Est absent : M. Philippe MARTIN

29 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 13 du 26 octobre 2020
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 03-2020 concernant une demande de crédit supplémentaire pour la réfection du collège
7. Préavis municipal n° 05-2020 relatif au budget 2021
8. Propositions individuelles
9. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 13 du 26 octobre 2020

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté à l'unanimité par un levé de main.

4. Communications du bureau

Le Président demande aux conseillers de transmettre à la secrétaire, les éventuels changements de coordonnées bancaires ou postales pour le paiement des vacations.

Il remercie les membres pour le travail effectué en faveur de la collectivité et les invite à construire la suite. Il formule les meilleurs vœux du bureau et souhaite des fêtes de fin d'année joyeuses même si elles seront différentes.

Il informe qu'il a reçu deux courriers. Ils seront traités aux points 6 et 9.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon prend la parole :

- Après avoir été débouté au Tribunal fédéral, le dossier de M. Eric Favre est aux mains du canton qui doit lui intimer l'ordre de démolir le cabanon situé en zone agricole. Cependant, dès que le canton lui aura écrit, les droits de recours courront à nouveau et une nouvelle procédure pourrait être engagée par ce propriétaire. La Municipalité est en accord avec le jugement du canton qui a déjà été prononcé.
- Les secrétaires communales sont à disposition au terme de la séance pour compléter la liste des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026. Délai pour le dépôt des listes le 18 janvier 2021.
- Il regrette que les moments de convivialité échangés lors de l'habituelle agape de fin d'année ne puissent avoir lieu. Ils seront agendés lors d'une prochaine séance.

M. Jean-Marc Favre poursuit :

- La Police cantonale a effectué le 9 octobre dernier un relevé des vitesses à la Grande salle. Sur 217 véhicules contrôlés, seul 1 conducteur a été dénoncé, soit un taux de 0.46% alors que le taux d'infraction cantonal, durant la même période, était de 2.62%.
- La passerelle sur le Talent sera sécurisée par l'ajout de planches de bois entre les planches existantes.
- Une piste cyclable entre le giratoire et Echallens est prévue par la DGMR. Sa réalisation sera consécutive à la réfection de la route cantonale. La Municipalité a écrit un courrier destiné à obtenir un délai d'exécution.

Mme Pamela Burdet ajoute :

- Le service dentaire scolaire intercommunal a été dissout. Ses tâches seront reprises par l'ASIRE sans augmentation des coûts selon les renseignements obtenus.

6. Préavis municipal n° 03-2020 concernant une demande de crédit supplémentaire pour la réfection du collège

- a) Le préavis municipal a été envoyé à chaque conseiller. Il n'est pas relu.
- b) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Gino Angelini.
La commission précise qu'à sa demande, le préavis n'a pas été soumis au Conseil lors de la séance d'octobre en raison de points non aboutis. Depuis, les soumissions ont été examinées avec soin et chaque poste a été revu et discuté. Le risque de dépassement est limité sauf en cas d'éventuelles mauvaises surprises. Le dépassement tient compte de Fr. 100'000.— de réserve pour divers et imprévus. La commission propose d'accepter la demande de crédit supplémentaire.
- c) En préambule de la lecture de son rapport de minorité, M. Jean-Michel Favre précise que c'est un droit de tout membre d'une commission, qu'il n'est pas synonyme de mésententes dans la commission mais uniquement d'un point de vue différent sur ce dossier. M. Jean-Michel Favre s'interroge sur le financement par l'impôt, des travaux approuvés en 2019 à hauteur de Fr. 1'350'000.— avec une marge de + ou - 15%. Ils font l'objet d'une rallonge avant leur commencement sur un bâtiment âgé qui réservera

peut-être d'autres surprises. Quel avenir des locaux en cas de fusion ? Les soumissions les moins chères sont-elles les meilleures ? Au vu des nombreuses incertitudes, il propose de refuser le crédit supplémentaire de Fr. 166'400.—.

Le Président donne également lecture du courrier reçu de M. Philippe Favre.

M. Favre estime que les comptes courant et épargne n'ont pas à être diminués pour cette réfection surtout à ce stade des travaux. Il regrette la manière de faire de la Municipalité qui a rassuré en 2019 le Conseil que le budget ne serait pas dépassé sans avoir obtenu toutes les soumissions. Il propose de revoir à la baisse certaines idées ou postes « superflus » et en appelle au bon sens des conseillers.

- d) M. Jean-Michel Favre revient sur les propos de M. Imhof, chef du SDT. L'appartement est du droit acquis, il pourrait être conservé et entreprendre un rafraîchissement des autres locaux pour l'administration. Il requiert la modification de l'affectation avant tous travaux importants.

Mme Villma Pirrello répond aux questions de plusieurs conseillers : les Fr. 64'000.— déjà déboursés concernent des frais pour les soumissions, des sondages du terrain et des recherches de canalisations. Les coûts ont déjà été réduits au maximum par exemple pour le mobilier. Quant à obtenir une subvention du canton, sa cote architecturale ne le permet pas. Elle ajoute que l'intérieur du bâtiment se dégrade. Les entreprises adjudicataires doivent s'en tenir au cahier des charges et un responsable de chantier a été nommé pour tenir les coûts et le planning. Elle avait prévenu en 2019 qu'elle reviendrait devant le Conseil en cas d'augmentations afin d'être transparente sur ce projet.

M. Victor Favre complète en indiquant que dans chaque rubrique d'une soumission, un poste divers et imprévu est mentionné à hauteur de 3% à 4%.

- e) La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote :

- Vu le préavis municipal no 03-2020 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances ;
- Oûi le rapport de minorité ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec 14 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions :

- D'approuver un crédit supplémentaire de Fr. 166'400.— pour la réfection du collège financé comme décrit plus en avant dans le préavis.

7. Budget 2021 – préavis municipal n° 05-2020

- a) Le préavis municipal a été envoyé à chaque conseiller. Il n'est pas relu.
- b) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Michel Favre. La commission a obtenu de la boursière, les réponses à interrogations. Elle formule quelques remarques notamment sur la réfection des routes budgétée à Fr. 280'000.—. Etant donné que le montant n'a pas été précisément attribué, elle souhaite qu'une commission soit nommée en temps utile. Elle propose d'accepter le budget tel que présenté.

c) Discussion

Une discussion s'engage concernant les frais liés à l'informatique et au mobilier budgété à Fr. 71'000.—.

M. Dafflon explique que le système informatique devra être déménagé et que le mobilier a été supprimé du projet débattu auparavant. De plus, il est régulièrement nécessaire de mettre à jour les systèmes et de se protéger des pirates informatiques. La Municipalité est défavorable à l'externalisation de ses sauvegardes.

M. Bertrand Favre demande davantage d'explications sur les routes et soumet des propositions pour limiter les transports et les frais liés à la déchetterie, telles que bourrer davantage la benne de bois ou mettre une échelle pour remplir depuis le dessus.

M. Daniel Morier précise la remarque de la commission des finances, soit que la Municipalité prévoit des projets fixes avec des coûts étudiés. Elle devra ensuite se contenter du montant alloué.

M. Jean-Marc Favre prévient que le montant de Fr. 280'000.— est faible pour entreprendre d'ambitieux projets. Il pensait débiter un tronçon et obtenir l'aval du Conseil pour la suite de la réfection lors du budget suivant.

M. André Favre constate que Fr. 1'000.— sont prévus pour l'entretien de la déchetterie et demande s'il est prévu de raccorder les jus de la benne à ordures et autres, aux eaux usées. La Municipalité va-t-elle se mettre en système séparatif comme elle le demande aux propriétaires fonciers ?

M. Jean-Marc Favre acquiesce, la déchetterie n'est pas aux normes. Il prend note de la remarque.

M. Bertrand Favre s'enquiert des raisons des augmentations du poste « achat d'eau » et des heures de communes.

M. Victor Favre répond qu'en raison de la présence de Chlorothalonil dans certaines sources appartenant à l'AIAE, cette dernière se voit dans l'obligation d'acheter plus d'eau auprès du Service de l'eau de Lausanne. En conséquence, elle a augmenté le prix aux communes.

M. Dafflon explique que le traitement des municipaux dépend du Conseil communal, l'heure de commune est du ressort de la Municipalité, au travers du budget. Les salaires fixes et le traitement des municipaux seront soumis par préavis lors d'un prochain Conseil.

d) La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote :

- Vu le préavis municipal no 05-2020 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec 26 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :

- D'accepter le budget 2021 tel que présenté, présentant un excédent de charges de Fr. 264'346.—.

7. Propositions individuelles

Néant.

8. Divers

Le Président donne lecture du courrier reçu de M. Philippe Favre.

En 2013, lors de la construction de sa maison, M. Philippe Favre a reçu l'information du municipal en charge des routes, qu'il pouvait faire le goudron de son chemin privé simultanément aux travaux de réfection du Chemin du Moulin prévu en 2014. M. Favre regrette qu'après toutes ces années, ces travaux n'ont jamais budgétisés et qu'ils semblent avoir passé aux oubliettes. Il demande de prendre en considération sa requête dans le budget.

M. Philippe Loison avise que deux piliers entourant l'obélisque sont cassés suite au gel.

La Municipalité prend note.

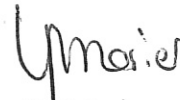
Après avoir souhaité une bonne santé à chacun, le Président lève la séance à 21h25.

Le Président :


A. Favre



La Secrétaire :


Y. Morier

